

19. Sitzung
des

Schweizerischen Bundesrates.

Bern, Dienstag den 25. Februar 1890.

Mormittags 9 Uhr.

Präsidium : Sehr Ehrenpräsident
Auchommet.

Mitglieder : Sechzehn von Wett, Schenk,
Droz, Deucher, Hammer
und Hauser.

Vertretung : Sehr Hauptvertragier und
Sehr Vertreter Schatz-
mann.

Das Protokoll des 18. Sitzung vom 21. Janus Mar-
chts wird vorlesen und auf den Präsidialvorsitzungen
geprüft.

Departemental-Vortäge

Departement des Auswärtigen

Wortvorlage vom 24. Februar.

Arbeitsordnung.
Konferenz

761

Infolge des Verhandlungen des Sehr
Minister Roth in Berlin und des doreigenen Konferti.
gen Regierung (Prot. vom 19. II. H. 705) ist jemals am
21. doreigen Monat eine Note des General H. vom
Bismarck gesammelt, in welcher offiziell das
Gefüll gestellt wird, dass Bündnis nicht von
dem Zusammensetzung der von den britischem
Königreich über Arbeit aufgestellt bis völle Widerstand
Abstand nehmen, da es in dem Abstand das Kri-
che liege, die Forderungen sind die Preußen.

10. Tizung vom 25. Februar 1890.

Konferenz von auf Mitten März aufzufordern, und es für den Friedensschlussteilnahmenden Vertrag nicht möglich zu machen, wenn beide Konferenzen haben einander zugestimmt.

Unter Befragungen des Außenministeriums in Berlin vom 22. Februar hat das Kabinett die von gleichem Tage in Altona aufgefangen und wird vollauf befriedigt, dass Bismarck für das folgenden Samstag in der Konferenztagung Befragungssitz ja immer freigefügt bleibt unzugegen zu sein.

Auf Rücksicht des Regierungsmitteils des Reichsministers sind

befloffen:

1. Ich bei folgenden Befragungen an Baron M. unter Ratte zu erläutern:

"Nous vous chargeons de répondre comme suit à la note du Comte de Bismarck du 21 courant. Nous rappelerez dans votre note les termes de la demande allemande, puis vous continuerez : « En réponse à cette demande, le conseil fédéral me charge de vous informer que, préoccupé avant tout de la réussite de l'œuvre qu'il avait d'abord prise en mains, et sincèrement désireux de voir couronner de succès les efforts entrepris dans le même but par S. M. l'Empereur Guillaume II, il consent à céder au désir qui lui est exprimé et renonce pour le moment à donner suite à son initiative »"

2. Ich bei den Deutschen Befragungen in Bern, Baron von Bülow, folgenden Nota zu erläutern :

"A la suite de la note que le sous-signé a eu l'honneur d'adresser à V. E. en date du 14 courant, un accord est intervenu entre les deux gouvernements au sujet de l'initiative que

19. Signung vom 25. Februar 1890

que chacun d'eux a pris relativement à la réglementation internationale du travail.
Cet accord a trouvé son expression dans un échange de notes entre M. Roth et le Comte de Bismarck.

"En conséquence le soussigné a l'honneur de déformer aujourd'hui S. E., en réponse à la communication qui Elle nous a faite de la dépêche du Prince de Bismarck du 8 février, que le conseil fédéral accepte de se faire représenter à la conférence qui doit se réunir prochainement à Berlin pour discuter les questions ouvrières. Il attend l'invitation officielle que le gouvernement impérial voudra bien lui adresser à cet effet et il ne manquera pas de désigner ses délégués et de faire connaître les noms lorsqu'il sera en possession du programme détaillé de la conférence."

3. Ich sei an die Industriellen Städte von Europa folgende Circular-Note zu übergeben:

(fünft Beilage)

Ad 3 an Belgien (am General-Konsulat in Brüssel), an Dänemark (Konsulat in Kopenhagen), Deutschland (Gesandtschaft in Berlin), Frankreich (Gesandtschaft in Paris), Grossbritannien (General-Konsulat in London), Italien (Gesandtschaft in Rom), Luxemburg (General-Konsulat in Luxemburg), Niederlande (Konsulat in Amsterdam), Österreich-Ungarn (Gesandtschaft in Wien), Portugal (General-Konsulat in Lissabon), Schweden u. Norwegen (Konsulat in Stockholm), Spanien (General-Konsulat in Madrid).

Foto-Vollzugsung aus Zugestimmung des Bismarck (fol.) zur Vollzugsung ad 1 & 2, aus jeder vier Augenstimmung zw. Handen.

Berne, le 25 février 1890.

Monsieur le Ministre,

Le 15 mars de l'année dernière, reprenant un projet dont nous avions déjà entretenu plusieurs gouvernements en 1881, nous avons invité les Etats industriels de l'Europe à se faire représenter à une conférence qui se réunirait à Berne au mois de septembre suivant pour examiner l'opportunité d'une entente internationale sur la réglementation du travail et la protection des ouvriers. Par note circulaire du 12 juillet, les mêmes Etats ont été informés que nous croyions devoir ajourner la conférence au printemps de cette année.

Le 28 janvier, nous en avons fixé la date au 5 mai prochain et nous avons arrêté le programme proposé par nous comme base de discussion.

Le jour même où nos circulaires étaient expédiées de Berne, le 5 février, paraissait à Berlin le rescrit de S.M. l'Empereur Guillaume II, chargeant S.A. le Prince de Bismarck, chancelier de l'Empire, de sonder les dispositions des autres Etats à l'égard d'une conférence qui se réunirait à Berlin pour s'occuper des questions intéressant le sort des ouvriers.

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères

à

Cette coïncidence imprévue a donné lieu à des pourparlers entre la Suisse, l'Allemagne et les autres Etats. Le gouvernement impérial allemand nous a fait part de son intention d'invoquer les Etats à Berlin déjà pour le milieu de mars; il a exprimé le désir que nous renoncions pour le moment à la conférence de Berne, la réunion simultanée de deux conférences ne lui paraissant pas dans l'intérêt de la chose.

Préoccupés avant tout de la réussite de l'œuvre que nous avions d'abord prise en mains, et sincèrement désireux de voir couronner de succès les efforts entrepris dans le même but par S. M. l'Empereur d'Allemagne; tenant compte en outre, d'une part, de ce qu'une répartition du travail entre les deux conférences n'est pas peu possible; d'autre part, de ce que plusieurs des Etats qui ont accepté notre invitation ont aussi donné leur acquiescement à la Conférence de Berlin, nous n'avons pas hésité, dans ces circonstances, à déferer au désir qui nous était exprimé, désir partagé d'ailleurs par d'autres gouvernements, et à renoncer, pour le moment, à donner suite à notre initiative.

En portant ces faits à la connaissance de Votre Excellence, nous avons douc l'honneur de l'informer que la conférence convoquée à Berne pour le 5 mai n'aura pas lieu. Si heureux que nous eussions été d'offrir à cette conférence notre hospitalité, nous trouvons un motif de satisfaction dans notre ferme espoir que la cause de la protection des ouvriers fera, à la conférence de Berlin, un sérieux pas en avant.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Au nom du conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération:

L. Ruchonnet

Le chancelier de la Confédération:

Ruijinx